

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 17 Juin 2011

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 15.

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Annick VARGOZ, Nicole ODDON, Claire COLLIGNON, Messieurs LAGIER Claude, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absents à la séance : Monsieur Bernard MUNARI.

Secrétaire de séance : Madame Annick VARGOZ.

### Ordre du jour :

- Ⓟ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 Avril 2011.
- Ⓟ Autorisation de signature : Convention de travaux de restauration de la végétation avec le SMIGIBA.
- Ⓟ Subvention diverses.
- Ⓟ Cotisations diverses.
- Ⓟ Proposition WC sec (implanté à l'aire de jeux).
- Ⓟ Travaux aménagement annexe salle des fêtes.
- Ⓟ Enquête publique : PNR.
- Ⓟ Schéma Départemental : Restructuration des Communautés de Communes.
- Ⓟ Travaux d'aménagement : Mairie / Immeuble Marcel PLAZY.
- Ⓟ Assainissement collectif / PLU.

Le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Ⓟ Vacance logement « A » Mairie.
- Ⓟ D.M. : Paiement du diagnostic énergétique Immeuble Marcel PLAZY à la demande de la Région (600, 00 €).
- Ⓟ Scolarisation Emie, fille de Madame Delphine BOISSIERES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'ajout à l'ordre du jour.

- Ⓟ Questions diverses :

Ⓟ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 Avril 2011**

Le compte rendu est approuvé à l'**unanimité**.

⌚ **Autorisation de signature : Convention de travaux de restauration de la végétation avec le SMIGIBA**

Le Maire explique que le SMIGIBA engage un plan de restauration de la végétation sur le Buëch et ses affluents – campagne 2011.

La Commune est concernée en tant que propriétaire de la parcelle : Section C n° 420 sur le cours d'eau du Buëch aval.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

⌚ **Subventions diverses**

- Fonds de Solidarité pour le Logement à Gap :	<b>71, 75 €</b>
- ADIL 05 à Gap :	<b>64, 05 €</b>
- Foyer Socio Educatif du Collège de Serres :	<b>100, 00 €</b>
- Comité des Fêtes de La Bâtie Montsaléon :	<b>2 000, 00 €</b>
- M.J.C. à Serres :	<b>200, 00 €</b>
- SSIAD à Serres :	<b>150, 00 €</b>
- Ecole Primaire de Serres :	<b>192, 00 €</b>
- Prévention Routière 05 à Gap :	<b>50, 00 €</b>
- Association « Le Ludambule » à Pelleautier :	<b>50, 00 €</b>

Les subventions ont été votées à l'unanimité au fur et à mesure.

⌚ **Cotisations diverses**

-	
- Fondation Patrimoine, Délégation des Hautes-Alpes :	<b>50, 00 €</b>
- Association de Sauvegarde du Patrimoine à Serres :	<b>38, 00 €</b>
- CAUE à Embrun :	<b>99, 10 €</b>
- Maires Ruraux de France à Lyon :	<b>70, 00 €</b>
- ANEM à Paris :	<b>98, 69 €</b>
- Association des Maires et Présidents de C.C. à Gap :	<b>164, 15 €</b>

Les cotisations ont été votées à l'unanimité au fur et à mesure.

⌚ **Proposition WC sec (implanté à l'aire de jeux)**

Madame Brigitte Giroud nous fait part de la nécessité d'implanter des toilettes qui pourraient être utilisables toute l'année. Une discussion s'engage sur le lieu d'implantation (aire de jeux, à proximité du « Trieur »).

Une toilette sèche, utilisable tous temps, coûte suivant les fournisseurs entre 30 000, 00 € et 3 000, 00 €.

Il y a lieu de se renseigner sur les aides possibles, le montage des dossiers et la consultation de plusieurs fabricants.

#### **Travaux aménagement annexe salle des fêtes**

Le Maire explique que les toilettes publiques ne sont opérationnelles que les mois où il ne gèle pas.

Si nous menons à bien l'installation d'une toilette sèche, la Commune serait dotée d'un WC public. Dans ces conditions, il peut être envisagé la restructuration des toilettes actuelles pour les mettre hors gel et les intégrer à la salle des fêtes, comme il pourrait être utile d'aménager le local annexe.

L'aménagement ne pourra être réalisé que lorsque nous aurons :

- Les plans du projet (obligation d'une déclaration de travaux), son coût et les aides possibles.

#### **Enquête publique : PNR**

Le Maire explique qu'actuellement, la préfiguration ou le projet de Parc Naturel Régional est soumis à une enquête publique.

Le Maire rappelle les avantages d'être dans un P.N.R. :

- Reconnaissance identitaire sur 2 Départements (Drôme 2/3 et Hautes-Alpes 1/3).
- Mise en application de la Charte (montage des dossiers listés par les Communes ou les communautés de Communes).
- Contrat de Parc d'une durée de 12 ans, soit jusqu'en 2024. (Europe, Etat, Région, Conseil Général).
- Aucune atteinte à la liberté collective ou individuelle (pêcheurs, chasseurs...).

Nous devons voter, à l'automne, pour ou contre l'adhésion de notre Commune dans le Parc, la Charte devant être ratifiée par le Premier Ministre premier semestre 2012.

Vous pouvez consigner vos remarques sur le cahier ouvert de l'enquête publique.

Le Commissaire enquêteur sera présent sur la Commune les :

**29 Juin 2011** de 08H30 à 12H00 et le **12 Juillet 2011** de 13H30 à 17H00.

#### **Schéma Départemental : restructuration des Communautés de Communes**

Le Maire rappelle que Madame la Préfète a rendu, le 15 Avril 2011, son projet de Schéma Départemental sur l'Intercommunalité. Avant le 15 Juillet 2011, nous devons donner un avis sur ce Schéma. Le positionnement central de la Communauté de Communes du Serrois, entre « Buëch Nord » et « Buëch Sud » ne rend pas les choses faciles.

Nous avons engagé une étude avec la Communauté de Communes du Dévoluy, la Communauté de Communes des 2 Buëch, la Communauté de Communes du Haut Buëch, la Communauté de Communes du Val d'Oule et quelques communes du Canton de Rosans. C'est ce périmètre d'étude que Madame la Préfète a retenu.

Au sein du Conseil Communautaire la majorité est plutôt favorable à aller vers le « Buëch Sud ». Un projet de délibération sera proposé aux communes de la Communauté de Communes du Serrois pour qu'elles puissent se prononcer.

Le Conseil Municipal se réunira de nouveau, début Juillet, pour donner son avis et son positionnement.

#### **Travaux d'aménagement : Mairie / Immeuble Marcel PLAZY**

Mairie : L'accord Ministériel pour l'attribution de l'enveloppe Parlementaire, proposée par Madame la Députée, sera effectif fin Juin 2011.

Lorsque nous aurons la pièce officielle, nous pourrons entreprendre les travaux, pas avant.

Immeuble Marcel PLAZY : Notre dossier passe en Commission Région le 24 Juin 2011. Si nous sommes retenus, il est fort probable que les autres co-financeurs suivront.

#### **Assainissement collectif / PLU**

Assainissement : Le Maire informe les Conseillers Municipaux que nous avons reçu les Arrêtés de subvention de la part de l'Etat et du Conseil Général. Le montant des subventions avoisine les 50%. Il ne faut pas en attendre plus, l'Agence de l'Eau n'intervenant pas dans le financement de « tuyaux ».

Nous avons établi un cahier des charges et un engagement pour une assistance à Maîtrise d'œuvre, que nous avons transmis en consultation à 3 cabinets d'étude.

La clôture de l'appel d'offres est le 8 Juillet 2011 à 12H00.

A l'issue, nous procéderons à l'ouverture des plis et à la désignation de l'A.M.O. en Commission.

PLU : Le Maire rappelle que nous avons eu une réunion de calage avec les Personnes Publiques Associés. Qu'au cours de cette réunion nous étions tombés d'accord sur les remarques formulées par les P.P.A.

Monsieur Thierry LEBER (DDT – Environnement), non présent le jour de la réunion, a transmis, par courrier électronique, que la Commune devait effectuer une enquête environnementale à sa charge. J'ai rencontré Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, je lui ai dit que les habitants de la Commune ne supporteraient pas le coût d'une étude alors qu'elle est en cours de réalisation par la Société retenue pour le dépôt du projet de parc photovoltaïque. Je vais rencontrer Monsieur LEBER à sa convenance.

J'ai eu un entretien avec le délégué Régional de « SolaireDirect », qui m'a dit que la location devra être revue à la baisse, conséquence du moratoire et de la diminution du coût de rachat de l'électricité. Une correspondance est partie en Préfecture au service du Contrôle et de la Légalité afin de savoir si nous continuons avec la Société choisie ou s'il fallait refaire une consultation. J'attends la réponse.

🕒 **Vacance logement « A » Mairie**

Le Maire explique que Madame Léone DUFOUR a transmis une lettre, en Mairie, indiquant son intention de quitter le logement qu'elle occupe actuellement, à compter du 1 Juillet 2011. Il lui a été rappelé que le préavis était de 3 mois et qu'elle rédige une autre demande dans ce sens. Actuellement nous avons un repreneur et d'autres personnes qui en ont déjà fait la demande à laquelle nous avons répondu par la négative. Il faut contacter ces personnes afin de savoir s'ils sont toujours demandeurs. Nous affecterons le logement au prochain Conseil.

🕒 **D.M. : paiement du diagnostic énergétique Immeuble Marcel PLAZY à la demande de la Région (600,00€)**

VOTE : unanimité

🕒 **Scolarisation Emie, fille de Mme Delphine BOISSIERES**

Le Maire explique avoir reçu de Mme BOISSIERES une lettre demandant la scolarisation de sa fille Emie, 3 ans ½, à l'école maternelle d'Aspres sur Buëch ou Savournon.

Après discussion, le Conseil décide d'accorder à Mme BOISSIERES que sa fille soit scolarisée en priorité à l'école maternelle d'Aspres sur Buëch, le temps de la maternelle.

🕒 **Questions diverses :**

Une question avait été posée en début de séance, par un Conseiller Municipal, concernant le parc photovoltaïque, la réponse lui a été apportée dans le paragraphe « PLU ».

Le Maire clôture la séance à 20 H 30.

Le Maire

Alain D'HEILLY